

je prétends qu'un homme en entrant dans cette Chambre, qu'il représente une province ou une autre, est avant tout un Canadien. Il oublie les barrières étroites des provinces; il se souvient seulement qu'il est Canadien et ne pense qu'au développement de ce pays.

Il me sera peut-être permis de parler un moment de cette question de remaniement électoral en me plaçant au point de vue d'un citoyen des Provinces maritimes. Si nous suivons le même principe qui a été adopté après le recensement de 1891 et de 1901, la représentation des Provinces maritimes après l'adoption du nouveau bill de remaniement sera pour la Nouvelle-Ecosse, 16; le Nouveau-Brunswick, 11; l'île du Prince-Edouard, 3. C'est-à-dire que nous aurons 30 représentants au Parlement, tandis qu'à l'époque de la confédération nous en avions 40. J'admettrai franchement à la Chambre et à vous-même, monsieur l'Orateur, qu'au point de vue légal nous n'avons absolument aucun droit. La décision de la cour suprême du Canada, confirmée par le conseil privé, a réglé, en tant qu'il s'agit de décisions actuelles, notre réclamation, en décidant que nous ne pouvions pas maintenir notre représentation originale, mais je prétends que si nous n'avons pas un droit très certain et même que si nous n'avons pas de droit réel, nous avons, au point de vue de l'équité et de la morale, la meilleure réclamation possible. Il est indubitablement certain qu'à l'époque de la confédération, ceux qui en ont été les pères n'avaient aucune idée qu'un remaniement se ferait en produisant une diminution. La seule pensée qu'ils ont eue, c'est que la représentation augmenterait. Ils furent optimistes, c'est vrai. Ils ne pouvaient pas à ce moment prévoir le développement de l'Ouest. L'île du Prince-Edouard est de toutes les provinces celle qui a, je l'admets franchement, la cause la meilleure et on peut montrer, bien que je ne veuille pas aujourd'hui ennuyer la Chambre avec aucune citation, qu'il y a eu une entente distincte, au moment où l'île du Prince-Edouard est entrée dans la confédération, qu'elle devait avoir un minimum de six représentants. Cela n'a pas été précisé dans l'article 149 de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, mais je sou mets à la Chambre que la population n'est pas et ne devrait pas être le seul guide pour la représentation.

Les colonies indépendantes doivent avoir une représentation convenable. Dans l'esprit des hommes qui représentaient le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse il n'est pas entré l'idée d'une diminution dans la représentation. Ces hommes, ces optimistes sublimes, ne

pouvaient pas s'imaginer que dans ce pays se développerait d'une façon aussi rapide cette grande région de l'Ouest qu'on connaissait si peu à cette époque. Ils ne pouvaient pas prévoir que dans leurs foyers, dans ces Provinces maritimes, leurs propres enfants s'en iraient coloniser cette région de l'Ouest du Canada pour en faire un grand pays. Je ne dis pas cela dans un esprit étroit. Je suis aussi fier que quiconque peut l'être du développement de ces magnifiques provinces, mais je dis que nous devrions employer nos meilleurs efforts pour permettre à nos jeunes gens et à nos jeunes filles de contribuer au développement de toutes nos grandes et puissantes provinces sous l'égide du drapeau de l'empire que nous chérissons. Ce pays doit traiter avec équité et justice les provinces qui ont eu à souffrir de ce développement merveilleux de l'Ouest dont nous nous réjouissons tous. Je me bornerai à ces quelques paroles aujourd'hui à propos du remaniement électoral. J'ai pensé que je devais faire connaître mon opinion à cet égard.

Comme je représente un comté d'agriculteurs, je désire adresser un mot de sincère éloge à celui qui occupe la position de ministre de l'Agriculture du pays. Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, les agriculteurs, du moins ceux de ma province, ont su qu'il existait un ministère de l'Agriculture. Dans ma province—et il en est ainsi dans toutes les provinces du Canada—non seulement on a admis la possibilité d'avoir des écoles agricoles, mais nous en avons déjà une qui vient de s'ouvrir à Sussex et une autre qui s'ouvrira très prochainement à Woodstock. Nous avons compris qu'il fallait donner une instruction technique au cultivateur et au fils de cultivateur.

Et à notre époque, quand malheureusement les villes attirent les jeunes gens et que la rareté de la main-d'œuvre devient un problème terrible pour l'agriculteur, alors qu'en ce moment vous devez chercher à rendre la vie attrayante pour garder les filles et les garçons à la ferme, nous avons donné une instruction technique, non seulement dans les écoles d'agriculture, mais nous l'avons exposée durant tout l'été, dans les fermes elles-mêmes, de façon que cette instruction est mise à la portée du cultivateur, et il s'ensuit qu'il a la possibilité de devenir, avec son fils, de vrais agriculteurs scientifiques, d'aimer leurs travaux et de se fixer sur leurs terres. Ainsi on peut espérer que sera résolu le problème de ramener la population à la terre.